

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 mars 2020**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 623/19 relatif au Plan Directeur Régional (PDR), ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'accepter le volet stratégie du Plan Directeur Régional (PDR)

Ainsi délibéré en séance du 12 mars 2020.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich